

**12 septembre 2019**

**Avis<sup>1</sup> du conseil scientifique sur le projet de  
protocole de suivi de la dispersion des poussins  
d'alcidés originaires du cap Fréhel (Côtes d'Armor)  
(S5) prescrits dans le cadre de l'AUIOTA**

---

Coordination : Yann Février (président du conseil scientifique)

Réalisation : Membres du conseil scientifique

Date de rendu : 12 septembre 2019

Destinataire : Comité de gestion et de suivi

*<sup>1</sup> Les avis et recommandations des membres du conseil scientifique sont exclusivement de nature scientifique et ne doivent en aucune manière engager les structures auxquelles appartiennent ses membres.*

## Contexte

---

Le **conseil scientifique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc** a été créé par Arrêté Préfectoral du 18 avril 2017. Il est « *chargé d'émettre des avis et de formuler à l'attention du comité de gestion et de suivi des recommandations concernant notamment :*

- *Les protocoles de réalisation des suivis de l'environnement ;*
- *Les résultats des suivis de l'environnement et leurs rapports de présentation ;*
- *Les propositions d'évolution des mesures de suivi de l'environnement ;*
- *Les bilans de mise en œuvre et, le cas échéant, les propositions d'évolution des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement (mesures correctives).*

*Il peut également proposer au comité de gestion et de suivi toute mesure qui lui semblerait nécessaire :*

*A la préservation de l'eau et du milieu marin, des sites Natura 2000, des espèces protégées et de leurs habitats ;*

*A la bonne évaluation des effets du projet sur l'environnement ou de l'efficacité des mesures correctives concernant les mesures Eviter – Réduire – Compenser- Accompagner (ERCA). » (Art. 14 Arrêté Préfectoral).*

C'est dans ce cadre, que le conseil scientifique a été saisi le 28 mai 2019 par le Comité de gestion et de suivi pour donner son avis sur **le protocole de suivi de la dispersion des poussins d'alcidés originaires du cap Fréhel (Côtes-d'Armor) (S5) prévues dans le cadre de l'AUIOTA.**

La version étudiée nommée « 02b\_protocole-suivi-dispersion-poussins-alcides-cap-Frehel\_VF » (6 pages) a été réalisée par Bernard Cadiou pour le compte d'Ailes Marines SAS et date d'avril 2019. Entre le 28 mai 2019 et le 6 septembre 2019, les membres du conseil scientifique ont échangé et expertisé les documents puis co-construit un avis qui a été discuté et voté par voie électronique entre le 9 et le 12 septembre 2019.

Il est important de noter que les spécialistes « avifaune » du Conseil scientifique se sont pour la plupart prononcés et ont pris part au vote.

## Avis

---

Les membres du conseil scientifique ont pu échanger sur ce projet de protocole. Le premier point évoqué et partagé par les différents contributeurs concerne la **possibilité de répondre aux objectifs**.

L'objectif de ce suivi est d'« **évaluer un éventuel impact du projet sur la dispersion des poussins d'Alcidés** » et aussi secondairement de « contribuer à l'amélioration des connaissances sur ce point ». En l'état, le protocole proposé, et notamment les parcours définis qui excluent le périmètre du parc, ne permet pas d'évaluer cette incidence. Il est en effet nécessaire d'évaluer la proportion d'oiseaux qui fréquente le périmètre du parc aux différents stades du projet. Il semble essentiel que non seulement le périmètre du parc fasse l'objet de recherches (transects) mais qu'il représente même une proportion importante des transects.

Concernant la **méthodologie**, les transects définis posent de réelles interrogations. En plus de ne pas passer par le parc, ils se concentrent dans des zones déjà très éloignées du lieu d'origine et ne permettent pas vraiment de connaître l'origine des oiseaux observés et notamment de définir le « cône de dispersion » des familles d'alcidés. Sans compter que les probabilités de détection et d'observation se réduiront avec l'éloignement du secteur d'origine (cap Fréhel). La dispersion nocturne théorique des familles et la vitesse théorique d'éloignement restent à étudier et mesurer localement. Une révision des tracés pour optimiser les chances de détection entre le point de départ et le parc mais surtout dans le parc et ses environs semble donc nécessaire pour pouvoir répondre aux objectifs (par exemple en se concentrant et rayonnant dans une zone autour du cap Fréhel, incluant le périmètre du parc).

Toujours d'un **point de vue méthodologie**, le matériel (bateau, observateurs...) et le protocole défini ne correspondent pas aux **standards reconnus et définis pour la détection d'oiseaux en mer**. Se reporter pour cela aux protocoles de Suivis (S6 par exemple ou étude d'impact du projet). Compte tenu de la rareté des évènements/items recherchés, des conditions d'observations, de la taille réduite, du fait que les adultes plongent, que les oiseaux peuvent s'éloigner des routes de navire... il est nécessaire d'employer un protocole de suivi du type « transect en mer » sur un navire à moteur avec une plateforme d'observation dédiée à 180° à 4 ou 5 mètres au-dessus de l'eau, une vitesse de transect réduite (< 10 nœuds)... Il est aussi important de pouvoir utiliser les jumelles pour détecter des oiseaux (contrairement à ce qui est écrit dans le protocole). Le nombre d'observateurs et leur rôle sur le navire doivent également suivre ce protocole. Les méthodes de suivi devraient également suivre les méthodes standards de type distance-sampling. Le matériel et la méthodologie employée (y compris le nombre d'observateurs) pourrait donc se calquer sur les méthodes déjà définies par les maîtres d'ouvrage pour les suivis d'oiseaux en mer.

Il pourrait également être intéressant de croiser les données récoltées avec différents paramètres biologiques ou physiques (bathymétrie, courantologie, Chlorophyle-a...) pour tester un modèle d'habitat. Il faudrait déjà définir quelles données complémentaires pourraient être recherchées et archivées.

Enfin, la partie « observation nocturne » semble aussi assez exploratoire et peu détaillée sur le plan pratique. Les contraintes de ce genre de méthodes sont nombreuses. Existe-t-il des suivis de ce type déjà menés ? (pas de bibliographie citée). Des tests ont-ils été effectués sur le site ou dans d'autres colonies proches ? Le lien entre les suivis à terre et en mer serait à préciser également.

**Compte tenu de ces remarques importantes sur la méthodologie envisagée, sur les difficultés de répondre aux objectifs de départ, le conseil scientifique émet un avis défavorable en l'état sur le projet de protocole de suivi de la dispersion des poussins d'alcidés**

Le Conseil scientifique recommande aux maîtres d'ouvrage de revoir et étayer ce protocole à la lumière des remarques apportées.

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Remarque : Bernard Cadiou, membre du Conseil scientifique, est l'auteur du protocole et n'a donc pas pu prendre part au vote.

Pour le conseil scientifique,

Yann Février, Président

Le 12 septembre 2019

